

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 23 septembre 2026

De la Polynésie au Havre, les douaniers français mobilisés face à la recrudescence des saisies de méthamphétamine



En moins de 24 heures, les 12 et 13 septembre dernier, les douaniers de l'aéroport de Faa'a ont réalisé deux saisies totalisant 4,75 kg de méthamphétamine, communément appelée Ice sur le territoire Polynésien. Les agents ont été confrontés à une méthode de dissimulation aussi choquante que préoccupante puisqu'une partie de la drogue a été découverte dans la couche d'un bébé.

Cet été, les douaniers du port du Havre ont découvert de la méthamphétamine dissimulée dans des bouteilles d'arôme artificiel de vanille, dans un conteneur en provenance du Mexique, permettant ainsi d'initier une enquête internationale qui a abouti au démantèlement en Espagne de l'un des plus importants laboratoires clandestins d'Europe et à la saisie de plus de 2 tonnes de cette drogue de synthèse.

Ces affaires illustrent la mobilisation de tous les douaniers français dans le cadre de la lutte contre le trafic de méthamphétamine.

Faa'a : 748 grammes de méthamphétamine saisis sur un couple et dans la couche de leur bébé

Le samedi 12 septembre, les douaniers de l'aéroport de Faa'a, appuyés par les douaniers de Papeete, décident de contrôler un groupe de neuf passagers en provenance de Los Angeles, composé de sept adultes et de deux enfants mineurs dont un bébé d'un an.

L'équipe maître-chien spécialisée dans la détection des stupéfiants marque le père de famille, lequel porte son bébé au niveau de la poitrine. Interrogé par les agents, il finit par reconnaître que la couche du bébé contient de la méthamphétamine. 146 grammes de méthamphétamine, conditionnée dans des préservatifs, sont découverts par les agents. Heureusement, la drogue est placée dans une surcouche qui n'est pas directement au contact de la peau du nourrisson.

Le père reconnaît ensuite transporter également des ovules dans son organisme. La poursuite du contrôle, mené au centre hospitalier du Taaone, révèle que la mère et le père de l'enfant, ont également ingéré des ovules de drogue. Au total, 602 gramme de méthamphétamine sont ainsi découverts.

Les deux enfants ont été placés sous la protection des agents des douanes tout au long de la procédure. L'affaire sera jugée le 22 octobre prochain. Les infracteurs sont maintenus en détention tandis que les enfants ont été confiés au cercle familial.

Un Américain condamné à 7 ans de prison pour 4,13 kg de méthamphétamine cachés dans la housse d'un tapis

Le dimanche 13 septembre, au lendemain de cette première constatation, les douaniers de Faa'a contrôlent un passager américain débarquant d'un vol en provenance de San Francisco. Dans ses bagages, leur attention est attirée par une housse de tapis refermée par des agrafes. À l'intérieur, ils découvrent deux plaques rigides enveloppées de cellophane noir, contenant de la poudre blanche. Le test confirme qu'il s'agit bien de méthamphétamine, pour un poids total de 4,13 kilos.

Jugé le 17 septembre, le voyageur a été condamné à une peine de 7 ans de prison et 300 millions de francs pacifiques d'amende douanière (soit 2,5 millions d'euro).

En moins de 24 heures, ce sont ainsi près de 4,75 kg de méthamphétamine qui ont été retirés du marché par les douaniers de Polynésie.

Ces deux affaires interviennent dans un contexte de forte pression du trafic de méthamphétamine en Polynésie française, alimenté notamment par des flux en provenance des États-Unis. Face à cette menace, les douaniers polynésiens sont pleinement mobilisés sur l'ensemble des vecteurs en particulier aérien, postal mais aussi maritime, comme en témoigne la saisie historique de 21,5 kilos d'Ice réalisée par les douaniers de la brigade de Papeete le 19 mars dernier. La drogue était dissimulée dans le sac de sport d'un passager voyageant à bord d'un paquebot de croisière en provenance des États-Unis.

Saisie historique de plus de 2,4 tonnes de méthamphétamine dissoute dans de la vanille liquide réalisée grâce aux douaniers du Havre

Cet été, une opération internationale d'ampleur, initiée à la suite d'une découverte des douaniers du Havre, a conduit au démantèlement en Espagne de l'un des plus importants laboratoires clandestins de méthamphétamine découverts en Europe.

Début juin, les douaniers exerçant sur le port Havre procèdent à l'analyse de risque et contrôlent un conteneur en provenance du Mexique et à destination de l'Espagne, transportant près de 12,7 tonnes d'arôme artificiel de vanille. Des analyses, effectuées sur le liquide, confirment que de la méthamphétamine y a été dissoute. Cette découverte donne lieu à une enquête menée par les services français et espagnols, qui suivent le chargement jusqu'en Espagne et identifient le laboratoire clandestin où la drogue devait être extraite, purifiée puis cristallisée. L'opération menée le 10 juillet permet finalement de démanteler le laboratoire, d'interpeller 13 personnes et de saisir 2,4 tonnes de méthamphétamine, dont 1,6 tonnes encore dissoute dans la vanille liquide.

En 2025, les services douaniers français ont saisi 108,81 tonnes de stupéfiants, dont 31,26 tonnes de cocaïne, en progression de 49 % par rapport à 2024, 67,73 tonnes de cannabis et plus de 3 tonnes de drogue de synthèse. L'action de la Douane ne s'arrête pas aux frontières françaises. Grâce au renseignement douanier et à la coopération internationale, son action a également contribué en 2025 à la saisie de 75,06 tonnes de stupéfiants à l'étranger, dont 64,17 tonnes de cocaïne.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Photos saisies Polynésie : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/HY7bL4Kq4Q>
- Photo constatation Le Havre : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/odMRAn7H3g>
- Vidéo saisie Polynésie : <https://we.tl/t-kYOq4WTEpuKadDxp>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE**

Contact presse :

Polynésie : Serge PUC CETTI, directeur régional des douanes : Tél : +689 40 50 55 51
Mob : +689 89 31 00 16

Bureau de la communication : 01 57 53 47 18 / 42 11 / 47 14 / 43 18 –
presse@douane.finances.gouv.fr